



COMMUNIQUE DE PRESSE

Après le délibéré du tribunal, faisant suite à l'assignation des salariés grévistes par la SARL REGAL DES ILES, la Fédération CGTR Commerce et Services ne peut que constater que le tribunal n'a fait que statuer sur les points litigieux présentés par le gérant de la société REGAL DES ILES.

Tous les coups bas portés par M. MOUTOUSSAMY, le gérant, ont été évincés par le tribunal.

La CGTR Commerce et Services ne peut que regretter une telle décision de la part du tribunal, qui dans cette affaire n'a vu que les intérêts de M. MOUTOUSSAMY.

La CGTR Commerce et Services ne commentera pas plus cette décision du tribunal.

Un préavis de grève illimité, avec prise d'effet le 23 janvier 2018, a immédiatement été expédié au gérant de REGAL DES ILES.

La CGTR Commerce et Services appelle tous ses délégués, adhérents et militants à rejoindre, le 23 janvier, les salariés de la cuisine centrale de Saint Benoit pour une mobilisation de grande ampleur.

Face à un patron qui n'hésite pas à faire appel à des gros bras pour stopper la mobilisation des grévistes, face à un patron qui déclare qu'il ne respectera pas les acquis des salariés, face à un patron qui utilise tout un réseau plus que douteux pour essayer de trouver une sortie à ce conflit, face à un patron qui ne connaît pour dialogue social que les insultes à l'encontre de ses salariés, la CGTR Commerce et Services soutiendra les salariés de la cuisine centrale de Saint Benoit et nous condamnons tous les actes odieux de ce patron.

M. MOUTOUSSAMY se revendique comme un patron « Réunionnais » modèle, pour avoir assisté, personnellement, plusieurs salariés de la cuisine centrale de la Mare, SA cuisine, je me pose des questions et j'affirme que les salariés de Saint Benoit ont raison de s'inquiéter.

Georges CARO
Secrétaire Général